

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 11 Avril 2023

A la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 3 Avril 2023

○ **Présents** :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine		X	LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne		X
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents** :

- Mme Delphine BERNIER, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Louis DUBOIS,
- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mr Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Alain MARTHON,
- Mme Maryvonne REDON-SARRAZY, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Guy MONTET.

- **Secrétaire de séance** : Mr Guy MONTET.

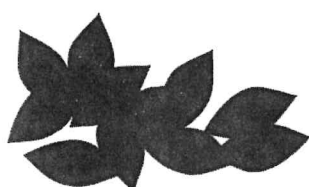
▪ **DÉLIBÉRATION N°2023-034 FIXANT DES DUREES D'AMORTISSEMENT POUR DES OPERATIONS CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE L'EPCI.**

Monsieur le Président précise que l'instruction comptable M57 vise à améliorer la lisibilité des comptes.

La procédure de l'amortissement permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine intercommunal.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.

Il propose à l'assemblée les durées d'amortissement suivantes :



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20230411-2023-034-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023

Article/Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
21311	Bâtiments administratifs	15 ans
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	15 ans
21314	Bâtiments culturels et sportifs	20 ans
21318	Autres bâtiments publics	15 ans
21538	Autres réseaux	15 ans
21578	Autre matériel technique	15 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	15 ans

Le Président propose ensuite à l'assemblée de valider ces propositions.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 11 AVRIL 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	17
Votants	22
Exprimés	22
Contre	0
Pour	22
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

